

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/154

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME et André RECURT

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Castelbajac pour le financement de travaux de modernisation de la voirie communale (année 2023)

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Castelbajac sollicitant un fonds de concours d'un montant de 2 606 € à la CCPL pour l'opération : Travaux de modernisation de la voirie communale

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux de modernisation de la voirie communale	35 805,50 €	Subventions	17 902,75 €
		Fonds de concours CCPL	2 606,00 €
		Autofinancement commune	15 296,75 €
Total	35 805,50 €	Total	35 805,50 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de 2 606 € à la commune de Castelbajac pour le financement de l'opération de travaux de modernisation de la voirie communale

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ

Affichée le 05 DEC. 2023
Publiée le 05 DEC. 2023



Accusé de réception en préfecture
065-200070787-2023-1128-2023-154B-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023